

Acte n° 2021C141

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 01/07/2021

Présents Pouvoirs : 29 : 11

Pouvoirs : 11 Votants : 40

Le 8 juillet 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel, AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY. Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés: Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Emilie BERTHOLON (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER, absente), Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Patrick NABETH (Pouvoir Yves DUMOULIN), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER (Pouvoir Michèle NUGUET),

Secrétaire de séance : Armand CHAUMONT.

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Cession d'un local commercial à Jassans

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge du développement économique, rappelle que des locaux commerciaux ont été acquis et aménagés par la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes dans le cadre d'un projet de développement du centre-ville de Jassans en 2004 sur la parcelle AK 246.

Le local de 53,5 m², situé en centre-ville et occupé par le commerce asiatique CHET ASIA, via un bail commercial, a fait l'objet d'une dédite de son locataire en octobre 2018. Ce local, constitué d'un bureau et d'un espace de vente avec climatisation, est positionné sous un porche, la vitrine ne donnant pas directement sur la rue.

M. Seyit KARABACAK, habitant de Jassans, a fait une offre d'acquisition d'un montant de 57 000 €. Cette offre a été validée par la délibération 2019C10 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2019. Une promesse de vente a été signée le 6 mai 2019 mais n'a pas pu être réitérée, M. Seyit KARABACAK n'ayant pas donné suite.

Deux nouvelles offres d'acquisition ont été faites à la CCDSV :

- M. NGUYEN KEOBOUALY Thioula, habitant et gérant du bureau de tabac de Jassans, a fait une offre d'acquisition pour un montant de 55 000 € pour réaliser un investissement immobilier destiné à la location. Son offre est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire.
- Mme Magali DURANTET, habitant Jassans et ayant une activité d'apicultrice, a fait une offre au prix de 61 000 € afin de pouvoir installer dans ce local son activité d'apicultrice et de vente de miel. Son offre d'acquisition est faite sans condition de financement bancaire.

C'est pourquoi M. Yves DUMOULIN propose au Conseil de retenir l'offre de Mme Magali DURANTET au prix de 61 000 €.

L'avis des domaines, en date du 22/06/2021, est conforme à cette proposition.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 24/06/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 39 voix Pour et 1 Abstention (Bernard REY) :

- ✓ DE RETIRER la délibération 2019C10 en date du 4 mars 2021 concernant la vente du local de Jassans à M. Seyit KARABACAK ;
- ✓ **DE VENDRE** le local commercial situé au 142 avenue Léon Fournet 01480 Jassans à Mme DURANTET, ou toute autre entité juridique s'y substituant, au prix de 61 000 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants (recettes) seront inscrits au BP 2021 et suivant du Budget Immobilier d'entreprises.

0 9 JUIL 2021

A Trévoux, le 08/07/2021,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : $\mathbf{U} \ \mathbf{J} \ \mathbf{J}$ N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210708-2021C141-DE

Affichage le :

0 9 JUL 2021

Le Président, Marc PECHOUX

